

Déjections canines sur les trottoirs

Un petit rappel de savoir-vivre s'impose...

Nos amis à quatre pattes sont les bienvenus, mais nous devons veiller à ce que les promenades dans la commune soient un véritable plaisir pour toutes et tous.

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 2ème classe.

Rappel de la réglementation : Verbalisation 35 €

Article R632-1 du code pénal et R 541-76 du code de l'environnement ;

Article R 48-1 (3é) du code de procédure pénale ;

L 1312-1 du code de la santé publique



Police Municipale

RENTREE SCOLAIRE 2018/2019 REGIE MULTISERVICES

Le 14/08 les parents dont le dossier d'inscription à la régie de leur enfant a été validé vont recevoir une première facture qui correspondra aux repas réservés à la cantine scolaire et l'étude surveillée pour le mois de septembre, celle-ci devra être réglée au plus tard le 31/08 (cf règlement de la régie pour les critères d'inscription et de paiement).

En cas d'impayés (cantine, garderie, études surveillées) dus au titre de l'année scolaire précédente, les dossiers d'inscription ne seront pas validés. Il n'y aura donc pas de facture émise au 14 août.

Dans ce cas si l'enfant fréquente la cantine au mois de septembre les repas seront facturés en octobre à un prix majoré (enfant non inscrit et repas non réservé). Seul le règlement de ces impayés au plus tard le 08/08 permettra la validation de l'inscription (sous réserve des critères).

DECES

Louis HAAS décédé le 22 juin 2018 à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône)

Simone CARRIO née BOTTINELLI décédée le 24 juin 2018 à Taradeau (Var)

Max TRUC décédé le 22 juin 2018 à Draguignan (Var)



MARIAGE

Tristan DADVISARD et Mathilde AYEL mariés le 29 juin 2018

Sandro BONSORTE et Sabrina BACQUET mariés le 6 juillet 2018

Didier POT et Fabienne AUDRAN mariés le 16 juillet 2018



NAISSANCE

Hugo CALARCO né le 13 juin 2018 à Draguignan (Var)

Camille TOUZET née le 23 juin 2018 à Draguignan (Var)



Cours de mathématiques

Formateur de mathématiques diplômé (moniteur éducateur, éducateur spécialisé, licence de sciences de l'éducation) donne cours de maths pour enfants de la 4ème à la 2nde. La rémunération se fera par CESU afin d'être dans la transparence. Contact Loïc Gallon 07.83.79.13.74

